

Synthèse réunion Protection de l'enfance – cabinet A. Taquet

6 mai 2020

Présent.e.s:

- Adrien Taquet
- Maxime Boidin
- DGCS
- Action Enfance
- Adessa
- ADMR
- ANAMAAF
- ANMECS
- ANPF
- Apprentis d'Auteuil
- CNAEMO
- CNDPF
- CNAPE

- Croix rouge française
- FENAMEF
- FEHAP
- FNAF
- FNAAFP-CSF
- Fédération nationale des lieux de vie
- GEPSO
- GNDA
- La vie au grand air
- NEXEM
- SAF (excusé)
- Groupe SOS Jeunesse (excusé)
- SOS VE
- UNA
- UNAF
- UFNAFAAM
- Uniopss

<u>Intervention d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance :</u>

Eléments épidémiologiques

Entretien du secrétaire d'Etat avec le professeur Cohen : les enfants ne sont pas plus à risque de porter ou de transmettre du virus. Les enfants ont une charge virale très faible (en-dessous de 10 ans). Ils ont une immunité entrainée.

Syndrome de Kawasaki : il ne semble pas plus élevé qu'à d'autres périodes. Les proportions sont infimes et le syndrome se soigne.

⇒ Il faut être rassuré. Il faut penser à la santé globale de l'enfant (somatique, psychique...).

Reprise de la scolarité à partir du 11 mai avec une mise en œuvre laissée aux collectivités locales. Les enfants de la protection de l'enfance font partie des publics prioritaires. L'information a été largement transmise.

Il ne faut pas hésiter à solliciter les DASEN s'il y a des problèmes pour rescolariser les enfants.

Le principe est le retour de l'école. Les parents peuvent s'y opposer dans les 48 heures par écrit s'ils le souhaitent. Si les professionnels pensent que le refus est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant, il faut saisir le JE.

Vacances & répit: plus de visibilité sera donnée le 2 juin. Le guide prévoit la possibilité d'organiser des séjours de répit dans une limite de 10 (y compris les professionnels) dans un périmètre réduit. Travail avec les DDCS pour créer une offre de séjour de loisir avec les DRJCS.

Adoption : une fiche consigne sur l'adoption a été lancée pour que se relancent les conseils de familles et apparentement.



Réserve sociale : les étudiants en travail social ne reprendront pas les cours avant septembre. Ceux qu'ils disposent d'un CDD, le CDD peut être reconduit. Il faudra sécuriser pour les étudiants gratifiés.

Les droits de visite sans hébergement ont repris. Comment cela se passe dans les structures ?

Accompagnement des jeunes ayant des addictions : Quel recours a été fait du dispositif de l'ANPAA ?

Prime pour les travailleurs sociaux : Discussion en cours avec les collectivités locales. Il y a une volonté d'aboutir rapidement.

Soutien à la parentalité Il y aura un guide sur le soutien à la parentalité.

<u>Intervention des participant.e.s</u>:

- Disparités territoriales habituelles sont accrues par le déconfinement : des départements commencent à décliner des protocoles très variables.
 Il est urgent d'avoir un protocole national opposable.
- Tests de dépistage: Il est important que la protection de l'enfance ne soit pas oubliée de cette question (tests à peine évoqués dans le guide soumis à la concertation y compris pour les personnes présentant des symptômes). Les tests sont utiles d'un point de vue sanitaire et sont un réel enjeu pour rassurer les professionnels.
 Des associations demandent pouvoir tester tout enfant ou jeune dans le cadre des nouveaux accueils à compter du 11 mai. Cela permettrait de rassurer les professionnels, notamment les AF et les permanents des LVA.
- Retour à l'école: les associations ont des retours qui montrent que la question sera épineuse.
 Des collectivités n'ouvriront pas. Beaucoup d'incertitudes encore à l'heure actuelle sur la réouverture des écoles, les modalités et rythmes (par semaine, par demi-journées...), la cantine, l'étude... Toutes ces incertitudes ne permettent pas aux structures d'anticiper et de s'organiser.
 - Le Ministre nous avait évoqué la possibilité que les enseignants bénévoles viennent donner des cours en MECS, cela a aussi été diffusé le terrain et personne n'a pu en bénéficier.
- Coordination territoriale: L'instance quadripartite évoqué dans le guide n'inclue pas les associations. Il est suggéré de les ajouter car elles sont une actrice majeure de la coordination. Elles mettent en œuvre 80 % des mesures de PE et sont très investie dans la MJIE civile, on ne peut pas organiser le déconfinement et la régulation des mesures sans elles. Nécessité de modifier le plan du guide pour introduire les associations dans la partie coordination des acteurs.
- Prime pour les professionnels: Besoin de réponses concernant la prime qui pourrait être versée aux professionnels exposés au Covid durant la crise. De nombreuses associations ne peuvent pas les financer sur leurs fonds propres. Nous avons besoin d'un engagement fort de l'Etat et des collectivités. Si ça semble avancer pour la fonction publique territoriale, les associations risquent d'être oubliées avec une gestion au cas par cas selon les départements.
- **Jeunes majeurs** : L'interdiction de mettre fin à une prise en charge s'applique aux jeunes qui atteindraient leurs 21 ans durant le confinement ? Des départements ne l'interprètent pas



ainsi. Des accompagnements ont pris fin durant le confinement pour des jeunes atteignant leurs 21 ans (des exemples peuvent être donnés).

S'agissant de la prime de 200 euros pour les jeunes ne concernera qu'à la marge les jeunes de la protection de l'enfance. C'est une déception pour les jeunes et les acteurs de la protection qui en espéraient plus.

 MNA: dans le guide, l'accueil provisoire d'urgence n'est plus évoqué dans partie « Reprise des évaluations de la minorité et de l'isolement ». Il est impératif de rappeler que c'est une obligation de la part des CD.

Il est regrettable que la fiche consigne recommande que les jeunes faisant un recours pour reconnaissance de minorité soient orientés vers des dispositifs de droit commun et non maintenus en APU (plus protectrice en vue de leur possible minorité).

Avec la venue des MNA de Grèce et la non reprise de la répartition, qu'est-ce qui est envisagé ? comment anticiper au mieux leur protection et accompagnement ?

- Recommandations sanitaires et nettoyage du guide DGCS: La réunion du jour ne vise pas évoquer en détail le protocole sanitaire mais les associations renouvellent leur demande d'être associées à un groupe de travail technique sur les questions sanitaires piloté par la DGCS.
- Vacances d'été: Cela continue d'inquiéter beaucoup les établissements et services. Les professionnels et les enfants vont avoir besoin de s'organiser, de répit et de changement d'air.
- **Crainte du sous-effectif :** Les structures d'accueil ont bénéficié de l'intervention de bénévoles ou professionnels extérieur au secteur qui vont devoir reprendre une activité.
- Craintes des effets du déconfinement : Ne pas sous-estimer les conséquences psy sur les enfants.